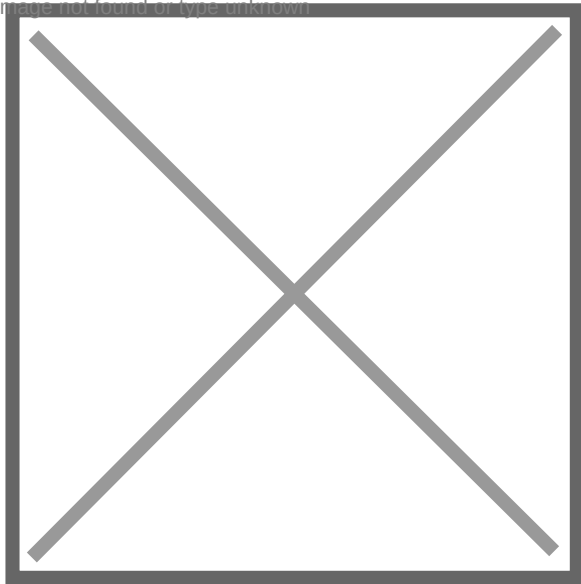


Image not found or type unknown



Remboursement d'un cautionnaire

Par **Batryox**, le **18/02/2011 à 15:03**

Bonjour,rnrnVoila je viens vous demandez un renseignement car je ne trouve pas la réponse. qui es la suivante:rnrnSuis-je obligé de remboursé un cautionnaire d'un prêt, apres que le règlement de la dette soit soldé? rnrnCordialement Batryox

Par **amajuris**, le **18/02/2011 à 17:13**

bjr,rnsi la question est de savoir si la caution qui a payé la dette pour le compte d'un débiteur défaillant peut se retourner contre celui-ci la réponse est oui bien évidemment car la dette existe toujours, c'est le créancier qui a changé.rncdt